

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2021 A 20 HEURES 30

DATE DE CONVOCATION : 20/05/2021.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Isabelle GENSOU, Annabelle GROMENIL, Carine MALAPEYRE,
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Louis DUCARRE
Nicolas LACROIX, Jean-Marc ROBERT, Marc BOULOUX, Christophe COTTIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christine LAVIDALIE, Mme Béatrice SARTRON a donné
procuration à M. Eric CHOLLET-GABARD, M. Daniel CAPY a
donné procuration à M. Jean-Marc ROBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Marc ROBERT.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

A l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur Christophe COTTIN a souhaité prendre la parole afin de s'expliquer sur le contenu du point 6 du précédent compte rendu du Conseil Municipal. Il avait demandé ce service à Monsieur Eric CHOLLET-GABARD et qu'en aucun cas le but n'était d'utiliser illégalement le matériel de la commune.

Il rappelle qu'il a refusé l'offre de la mairie concernant l'exonération de son loyer durant la période de confinement et s'excuse sur le principe.

1. LOCATION 7 PLACE DE LA POSTE

Madame MAIGROT DE CRISSEY emménage à compter du 1^{er} mai 2021 au 7 Place de la Poste.

2. DEPART 1 BIS RUE DE VERDUN

Madame Marine MAYET quittera son logement le 24 juillet 2021. Le logement sera proposé à une personne de la liste d'attente.

3. CONTRAT ELECTRICITE COMPTEURS JAUNES

Deux sociétés sont mises en concurrence Direct Energie et EDF collectivité. Elles proposent chacune deux devis : l'un pour une durée de 12 mois, l'autre pour une durée de 36 mois.

	12 mois	36 mois
EDF collectivité	19 676,00 €	19 231,00 €
Direct énergie	23 745,96 €	22 300,16 €

Le tarif proposé par EDF Collectivité sur 36 mois est le plus attractif, il est retenu à l'unanimité. Il prend effet à compter du 1^{er} juillet 2021

4. PRIX DU REPAS CANTINE 2021-2022

Le Conseil vote à l'unanimité la reconduction du prix du repas avec un reste à charge pour les familles à 2,60 €, quelque soit le quotient familial. Il est rappelé que les familles en difficulté peuvent se rapprocher de l'assistante sociale.

5. ORGANISATION DES ELECTIONS JUIN 2021

Les élections départementales et régionales se dérouleront dans la salle du foyer communal les 20 & 27 juin 2021 de 8 heures à 18 heures, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Les permanences des conseillers municipaux s'organisent comme suit :

1^{er} tour du 20 juin 2021

- De 08 h à 13 h : Valérie VIGIER, Carine MALAPEYRE, Eric CHOLLET-GABARD, Christophe COTTIN, Louis DUCARRE, Nicolas LACROIX
- De 13 h à 18 h : Valérie NAU, Isabelle GENSOU, Béatrice SARTRON (sous réserve), Daniel CAPY (sous réserve), Robert BOURSEAU, Jean-Marc ROBERT

2^{ème} tour du 27 juin 2021

- De 08 h à 13 h : Valérie VIGIER, Valérie NAU, Annabelle GROMENIL, Isabelle GENSOU, Marc BOULOUX, Christophe COTTIN
- De 13 h à 18 h : Béatrice SARTRON (sous réserve), Eric CHOLLET-GABARD, Louis DUCARRE, Nicolas LACROIX, Robert BOURSEAU, Daniel CAPY (sous réserve), Jean-Marc ROBERT

6. QUESTIONS DIVERSES

➤ Ecole de PERISSAC

Après l'annonce de la fermeture d'une classe à PERISSAC par l'inspectrice d'académie, une réunion du syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique a été organisée afin de trouver une solution.

Le Maire de la commune de ST CIERS D'ABZAC reste fermé à toutes propositions.

Un rendez-vous a été pris avec l'inspectrice d'académie en présence des deux communes pour une répartition d'élèves entre les deux écoles en fonction du nombre d'élèves. En fonction de la réponse, Madame le Maire sollicitera un soutien auprès des élus locaux et de la presse. Un courrier a été envoyé au Sous-Préfet, au Département, à Madame La Sénatrice. Les conseillers soutiennent les démarches effectuées.

➤ Personnel communal

Un contractuel a été pris pour un mois afin de pallier le surplus de travail. Ce contrat pourrait être renouvelé en fonction de la charge de travail.

➤ Travaux d'entretien de l'église

Des infiltrations d'eau de pluie au niveau du clocher détériore le plancher en bois. Il est proposé d'occulter les ouvertures avec la pose d'abat-sons. Le coût pour 8 abat-sons est de 9 700.00 € H.T.

Le devis est accepté à l'unanimité.

La Mairie demandera à l'association de restauration de l'intérieur de l'église de Périssac (ARIEP) de prendre en charge les travaux de restauration du plancher.

➤ Travaux de voirie

Le montant attribué par la Communauté de Commune du Fronsadais est de 49 446.70 € H.T. soit 59 336.04 € T.T.C pour l'entretien et la maintenance de la voirie.

Le responsable voirie de la communauté de commune et Monsieur Eric CHOLLET-GABARD ont identifié les travaux prioritaires et nécessaires.

L'orientation des travaux pour l'année 2021 s'établit comme suit :

- FROUIN : 8 900.00 €
- BERNON : 17 600.00 €
- BLOIN : 18 436.00 €
- GRIMARD : 5 195.16 €
- LA MASSONNE : 9 154.32 €

➤ Travaux dans les logements

Les travaux d'amélioration de l'habitat se poursuivent. Les systèmes de chauffages doivent être changés. Le choix se porte sur des pompes à chaleur air/air et une pompe à chaleur air/eau pour le logement qui dispose des radiateurs à eau.

Le coût des travaux s'élève à 65 308.00 €. Il est proposé qu'il soit retenu le devis pour le logement qui dispose des radiateurs à eau et le logement vacant soit au total 21 715.00 €.

Une demande de subvention sera effectuée auprès du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.).

Le conseil accepte à l'unanimité

➤ Marché du jeudi

Le marché du jeudi matin reste en place. Une étude est menée afin d'organiser des marchés de producteurs locaux en nocturne. Une consultation des marchands doit être menée et éventuellement trouver d'autres marchands. Dans tous les cas, il faut attendre les décisions gouvernementales quant à la crise sanitaire.

➤ City stade

Plusieurs réunions se sont tenues pour travailler sur le choix du prestataire. Après avoir écouté les argumentaires des deux propositions SPORT EQUIPEMENT et SONESDI, l'assemblée vote à main levée.

- SPORT EQUIPEMENT : 8 voix
- SONESDI : 6 voix

Le devis SPORT EQUIPEMENT est validé pour un coût de 46 201.22 € T.T.C.

➤ Lieu-dit Jean Roux Sud

Madame Carine MALAPEYRE informe le conseil municipal que la parcelle qui dessert les différentes habitations du lotissement Jean Roux Sud appartient à la MAIRIE DE PERISSAC. Cette parcelle a été cadastrée en propriété privée et non en voirie. Madame MALAPEYRE doit se renseigner auprès des différents propriétaires pour savoir comment est notarié la servitude.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER